



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MIMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/85

Objet : Administration : Régie « Energies renouvelables » - désignation des représentants au Conseil d'Exploitation

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/01 portant création de la Régie « Energies renouvelables » et approuvant les Statuts,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants du Conseil de Communauté au conseil d'exploitation de la régie « Energies Renouvelables ». Il rappelle que les Statuts de la Régie prévoient qu'il est composé de 9 membres.

Dans une mesure de simplification des procédures, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de désigner des membres de l'Exécutif comme représentant du Conseil de Communauté au Conseil d'Exploitation de la Régie « Energies Renouvelables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la CCLPA au Conseil d'Exploitation de la Régie « Energies renouvelables » comme indiqués ci-dessous :

- Thierry BARDOU	- Didier VIALA
- Denis BARBERA	- Jean-Jacques AYRAL
- Christine VALERO	- Alain BERTHON
- Claude ALBA	- Christian GALZIN
- Gilbert VERNHES	

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 24 décembre 2020



Le Président,

Thierry BARDOU

